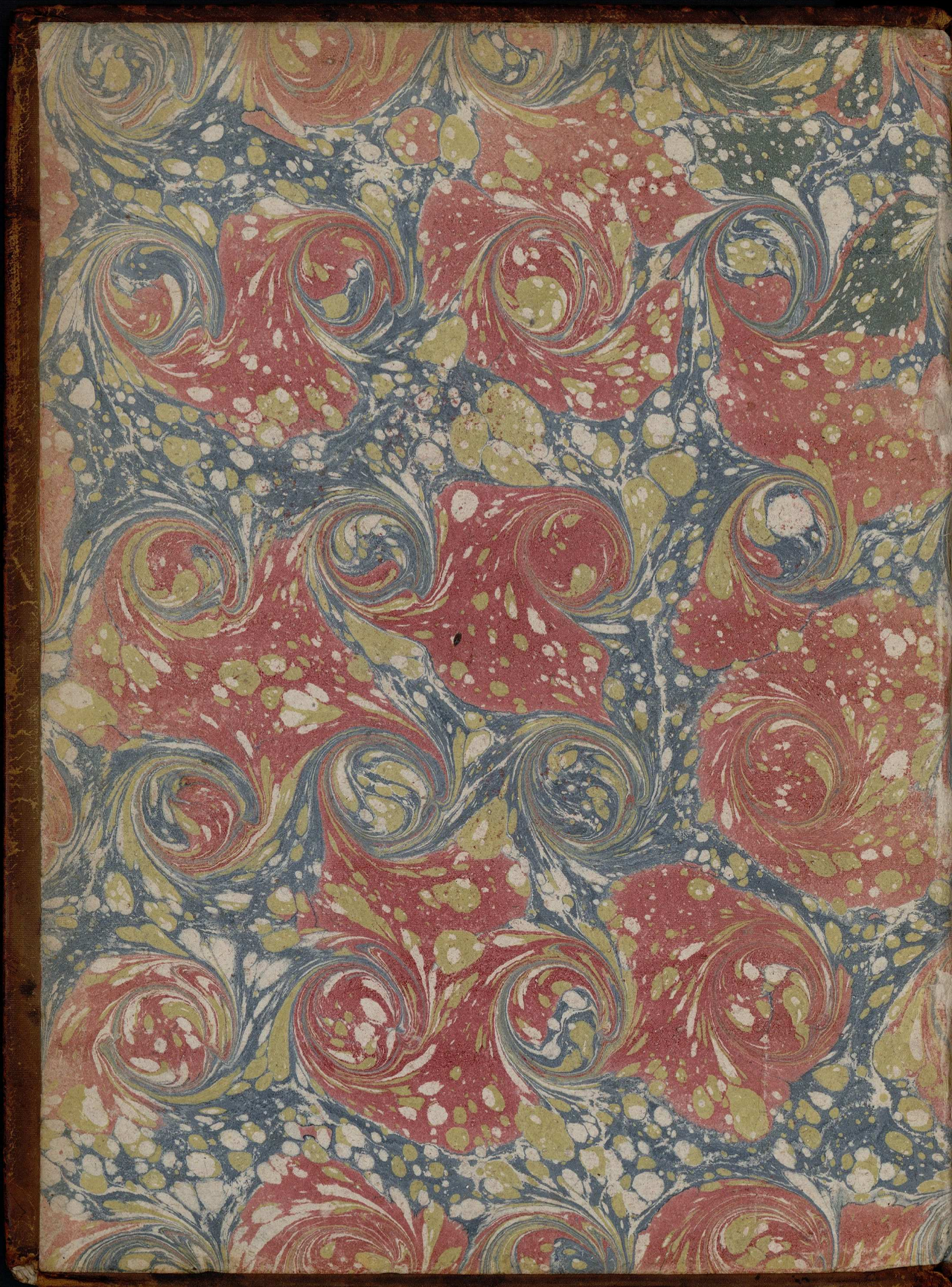


DE PARIS :

ACTA
1716
1717

LVNIVERSITE





K. 3. 40

V. H. P. 19 . in 4^o

ACTA
QUÆDAM
RECTORIA
^{1715,}
AN. M.DCCXVI., ET
M.DCCXVII.,
QUÆ
FUERUNT
TYPIS
IMPRESSA

- 1 Harangues faites au Roi par M^r Demontempuy Recteur, l'une le 1^{er} fevrier 1716, l'autre le 1^{er} fevrier 1717. pages 7.
- 2 Harangues faites a Monseigneur le Duc d'Orleans, Regent, par M^r Demontempuy, l'une le 26 9^{bre} 1715, l'autre le 1^{er} fevrier 1716. pages 8.
- 3 Oratio habita ab Ampl. Rectore M. Demontempuy in comitiis generalibus Universitatis die 22. Junii an. 1716, cum conclusionibus Universitatis, Sacrae Facultatis, et praedictae Artium Facultatis ad hanc orationem pertinentibus. pages 32.
- 4 Conclusio Universitatis Bavisensis diei 12. Martii an. 1717, qua declarat necessarium esse appellare a Constitutione Unigenitus ad futurum Concilium generale. pages 12.

Mémoire présenté a M^r le Duc d'Orleans, Regent pour la défense de l'Université contre un Memoire de quelques Brelats du R^{me}. de Mémoire et de M^r le Recteur, qui le presenta le 7. Juin 1717. 2^{de} Edition. pages 55.

^{même}
Réponse au Memoire des Brelats de France. Ce memoire est de M^r Dupin et Basset Docteurs en Theologie. pages 28.

Decret de l'Université de Caën du 9. Janv. 1717 au sujet de la Const. Unigenitus, déposé au Greffe de l'Université de Paris le 17. du même mois. pages 4.

Propositiones excerptae ex codicibus B. Salton et B. Gau J. Bictavis doctum. pages 8. contra earum propositionum doctrinam orationem habuit D. Rector in comitiis generalibus die 6. Octobris an. 1717.
Requête contre les Chanceliers de Notre-Dame et de S^{te} Geneviève, Etampée le 7. 7^{bre} 1717. Elle est de M^r Bourchet Syndic de l'Université. pages 19.

Arrest du Parlement du 15. 10^{bre} 1716, qui declare les places de l'Université incompatibles avec les benefices sujets a résidence. pages 4.

Arrest du Parlement du 3. fevrier 1717 qui juge que l'Eglise de St Omer n'est point exempte de l'expectative des Graduez. p. 8.

